



LIVRET D'ACCUEIL



MECS GERMAINE

SOMMAIRE :

□ Le mot de bienvenue du Directeur	p 3
□ Présentation de la Maison d'Enfants	p 4
○ Historique, Statuts et Agrément	
□ Fonctionnement de la Maison d'Enfants	
○ Présentation de l'équipe	
○ Modalités de fonctionnement	
□ Admission	p 5
○ Formalités administratives	
□ La vie au quotidien et la prise en charge éducative	p 5
○ Projet Individualisé	
○ Santé	
○ Suivi spécialisé	
○ Scolaire	
○ Vacances	
○ Loisirs	
□ Les conditions d'accueil	p 6
○ Les locaux	
○ Les chambres	
○ Assurance	
○ Les repas	
□ Partenariat avec les familles	p 7
○ Participation à la vie de l'établissement	
□ Droits des familles	p 7
□ Moyen d'accès	p 8
□ Coordonnées de la Maison d'Enfants	p 8
□ Annexe	p 9

Madame, Monsieur,

Votre enfant est accueilli à la Maison d'Enfants de Nogent sur Marne et toute notre équipe lui souhaite la bienvenue.

Pour que son séjour parmi nous se déroule dans les meilleures conditions possibles la Maison d'Enfants, qui s'attache au quotidien à respecter et promouvoir les valeurs de respect, d'égalité et de citoyenneté, s'est fixée comme missions essentielles :

- Mettre à disposition des jeunes, un cadre leur permettant d'intégrer des repères éducatifs, afin de mieux les préparer à l'avenir
- Organiser dans l'intérêt de l'enfant les liens avec sa famille
- Garantir le respect et l'exercice de l'autorité parentale

Ce livret vous permettra de nous découvrir, il présente brièvement l'établissement, mais nous restons à votre écoute et à votre disposition pour mieux nous connaître.

Directeur

I/ PRESENTATION DE LA MAISON D'ENFANTS

Historique

- En 1874, la Baronne Salomon de Rothschild ouvre un orphelinat pouvant accueillir 200 enfants, rue Lamblardie, à Paris 12^{ème}. Après la seconde guerre mondiale, l'établissement est transféré au Château de la Guette en Seine et Marne. En 1955, il est reconverti en Maison d'enfants et installé sur son site actuel à Nogent-sur-Marne.

Statuts

- La Maison d'enfants est gérée par la Fondation de Rothschild, reconnue d'utilité publique depuis 1886 et présidé par Monsieur Eric de Rothschild. La Fondation de Rothschild gère actuellement onze établissements dont 4 au service des personnes âgées, 4 au service des enfants, 1 dédié aux adultes autistes et 2 consacrés aux soins de suite et à la rééducation fonctionnelle. Son siège social est situé au 76 rue de Picpus à Paris 12^{ème}.

Agrément

- La Maison d'Enfants est agréée par l'Aide Sociale à l'Enfance du Département du Val de Marne depuis 1975, elle accueille toute l'année y compris les week-ends, 36 enfants, garçons et filles âgés de 4 à 14 ans. Son financement est assuré par un prix de journée versé par les Départements dont sont issus les enfants.

Présentation de l'équipe

- Mme Lefebvre, Directrice responsable de la gestion de l'établissement
- Mr Taaleb, Chefs de services responsables de la mise en œuvre et du suivi des Projets Individualisés
- Mme Rohr Even, Psychologue
- Mme Pison, Psychothérapeute
- 15 Educateurs
- 2 Educateurs Scolaires (mi-temps)
- 1 Secrétaire
- 3 Maîtresses de maison
- 2 Surveillants de nuit qualifiés
- 2 Agents de services polyvalents de nuit
- 1 Agent de service intérieur
- 1 homme d'entretien

II/ ADMISSION

- Après réception d'une demande d'admission adressée par l'Aide Sociale à l'Enfance, une rencontre est organisée afin de mesurer si les réponses institutionnelles dont la Maison d'Enfants dispose sont en adéquation avec la demande. Cette réunion rassemble le directeur, le chef de service éducatif, la psychologue et dans toute la mesure du possible un éducateur d'une unité de vie.
- Dans un second temps, la famille et l'enfant sont accueillis en présence du travailleur social demandeur. A cette occasion, un temps individualisé est proposé pour chaque membre de la famille avec la psychologue de l'institution. Cette rencontre permet de présenter l'établissement et ses orientations, de répondre aux questions, et d'entendre les attentes des familles
- La décision et la date d'admission, sont transmises par courrier par le directeur au représentant de l'Aide Sociale à l'Enfance qui en informe la famille.

III/ LA VIE AU QUOTIDIEN ET LA PRISE EN CHARGE EDUCATIVE DE L'ENFANT

Projet Individualisé

- Tous les enfants accueillis se voient proposer un Projet Individualisé. Le Projet Individualisé définit les objectifs poursuivis et les actions concrètes mises en œuvre pour les atteindre. Il est régulièrement évalué et ajusté. Les familles et le représentant de l'Aide Sociale à l'Enfance sont associés à son élaboration.

Chaque éducateur de la Maison d'Enfants est chargé du suivi de projet pour deux ou trois enfants. A ce titre il est nommé, coordinateur de projet et doit favoriser l'épanouissement des potentialités des enfants dans un climat de respect, de sécurité et de bienveillance

Santé

- Chaque rentrée scolaire les enfants sont reçus en consultation médicale par un médecin généraliste et sont adressés systématiquement pour un bilan annuel chez un ophtalmologiste et un dentiste. En cas d'urgence médicale, une information sur la nature et le lieu d'hospitalisation est immédiatement transmise à la famille et au représentant de l'Aide Sociale à l'Enfance

Suivi spécialisé

- La Maison d'Enfants travaille en collaboration avec les dispositifs de soins sectorisés, Centre Médico Psychologique (CMP) et des thérapeutes en cabinet privé. La psychologue institutionnelle, qui travaille à mi-temps, assure un lien avec ce réseau thérapeutique. Des orthophonistes interviennent régulièrement, deux fois par semaine, à l'intérieur de l'établissement pour les enfants présentant des difficultés de langage ou d'apprentissage scolaire

Scolaire

- Les enfants sont scolarisés dans les écoles de la ville de Nogent sur Marne ou dans les communes environnantes s'ils bénéficient d'une scolarité spécifique. Les élèves de primaire sont accompagnés tous les matins et soirs par un éducateur, les secondaires vont au collège de manière autonome. Le Coordinateur de projet rencontre au minimum l'enseignant une fois par trimestre. La Maison d'enfants assure par la présence d'un éducateur scolaire à mi-temps, une aide aux devoirs plus individualisée, en renfort de celle proposée par les éducateurs de groupe.

Vacances

- Les enfants retournent en famille dans le respect des droits attribués par le Juge des enfants ou l'Inspecteur de l'Aide Sociale à l'Enfance. En cas d'impossibilité d'accueil au domicile, les enfants participent aux activités organisées par la Maison d'Enfants, telles que des sorties éducatives et ludiques et peuvent également être adressés en colonies de vacances.

Loisirs

- Les enfants le mercredi après-midi sont inscrits en fonction de leur projet individualisé dans une activité sportive ou culturelle. Les éducateurs présents le mercredi accompagnent les enfants dans des activités ou des sorties extérieures.

IV/ LES CONDITIONS D'ACCUEIL

Les locaux

- La Maison d'Enfants est une demeure de la fin du 19^{ème} siècle, récemment agrandie et réaménagée. Au cœur du centre ville, facile d'accès, l'établissement dispose de trois unités de vie. Afin de bénéficier de la plus grande autonomie chaque unité est dotée d'une kitchenette équipée, d'un espace salon, d'un espace activité, d'une salle d'étude/ bibliothèque, et de sanitaires.
- Les unités de vie accueillent 12 enfants d'un même groupe d'âge. Elles sont chacune encadrées par 5 éducateurs et supervisées par le Chef de Service Educatif. Les unités de vie sont réparties sur trois niveaux. Les plus jeunes sont hébergés au rez-de-chaussée.
- L'entretien des locaux est assuré par les maîtresses de Maison. Les bâtiments sont conformes aux normes de sécurité et les installations sont soumises à des contrôles annuels de sécurité.

Les chambres

- Les espaces nocturnes sont composés de chambres individuelles et de chambres, non mixtes, de 2 à 3 enfants maximum.

Assurance

- La Maison d'enfants a souscrit auprès de la SIACI une assurance Responsabilité Civile garantissant aux enfants accueillis une protection pour les dommages, subis ou provoqués.

Les repas

- Les enfants déjeunent à la cantine scolaire. Le dîner est confectionné à la Maison d'Enfants par une société extérieure. Cette société exerce des contrôles microbiologiques réguliers et respecte les normes d'hygiène en vigueur.

VI/ PARTENARIAT AVEC LES FAMILLES

Participation à la vie de l'établissement

- Un Conseil de la Vie Sociale est instauré au sein de la Maison d'Enfants. Cette instance consultative se réunit au minimum trois fois par an. Des élus, deux représentants des parents au moins, sont présents pour émettre des suggestions, transmettre des questions, donner des avis. Ces réunions font l'objet d'un compte rendu qui est transmis aux familles.
Afin de communiquer avec les représentants des familles une boîte aux lettres est mise à disposition dans l'enceinte de la Maison d'Enfants.
- Deux réunions de parents sont organisées durant l'année scolaire.
- Des rencontres spécifiques peuvent être sollicitées par les familles auprès de la direction de la Maison d'Enfants.

VI/ DROITS DES FAMILLES

- En cas de désaccord ou de difficulté avec la Maison d'Enfants, l'Inspecteur de l'Aide Sociale à l'Enfance mais aussi le Juge des Enfants à l'origine de la mesure de placement peuvent être sollicités.
- Les détenteurs de l'exercice de l'autorité parentale ont accès aux documents écrits relatifs à l'enfant accueilli. Ils sont accessibles lors d'un rendez vous sollicité auprès d'un cadre de l'établissement. Par ailleurs, l'ensemble du personnel de la Maison d'Enfants est tenu au secret professionnel.
- La charte des Droits et Libertés de la personne accueillie est fournie en annexe.
- Le règlement de fonctionnement de la Maison d'Enfants est remis le jour de l'admission à l'enfant et sa famille.

ANNEXE

COORDONNEES :

INSPECTEUR DE L'AIDE SOCIALE A L'ENFANCE :

Nom :

Adresse :

Téléphone :

01				
----	--	--	--	--

JUGE DES ENFANTS :

Nom :

Tribunal :

Adresse :

REFERENT DE L'AIDE SOCIALE A L'ENFANCE ou de L'AEMO :

Nom :

Circonscription :

Adresse :

Téléphone :

01				
----	--	--	--	--

PREVENTION DE LA MALTRAITANCE :

Téléphone : **119** « ALLO ENFANCE MALTRAITEE » (appel gratuit)

SITE INTERNET :

www.fondation-de-rothschild.fr